



VENTE DE GRE A GRE

UNITÉ D'ESTÉRIFICATION

rue les Rives de l'Oise - 60280 VENETTE

SALE BY PRIVATE TENDER

Esterification unit

UNITE D'ESTERIFICATION

ESTERIFICATION UNIT

**VISITES UNIQUEMENT
SUR RENDEZ-VOUS AUPRÈS
DE LUTECE INDUSTRIE**
VIEWING BY APPOINTMENT WITH LUTECE INDUSTRIE



► **Catalogue complet**
et conditions générales de vente
disponibles sur notre site internet

www.lutece-industrie.com

Date de clôture de la vente : Vendredi 17 Avril 2020

Pour tout renseignement / For all request : Tél. : +33 (0)1 39 56 07 63



LUTÈCE INDUSTRIE

Consultants internationaux en ventes industrielles
60, rue Castagnary
75015 PARIS

Tél. : +33 (0)1 39 56 07 63

Fax. : +33 (0)1 88 32 78 65

English and Spanish : 33 (0)7 81 58 50 40

info@lutece-industrie.com



AVIS AUX ACHETEURS

VENTE DE GRE A GRE

- LIEU** : **OLEON**
Rue les Rives de l'Oise
60280 VENETTE
France
- VISITES** : **Uniquement sur Rendez-vous auprès de LUTECE INDUSTRIE**
Michel MOUSSET : Tel (+33) (0)1 39 56 07 63
Email : michel.mousset@lutece-industrie.com et info@lutece-industrie.com
- CLOTURE** : **Vendredi 17 Avril 2020 à 12H00.**
La vente étant de gré à gré, toute offre est susceptible d'être acceptée à tout moment jusqu'à cette date.
- DEPÔT DE L'OFFRE** : Les acquéreurs disposeront des trois possibilités ci-dessous :
- 1. Sur le site Lutèce Industrie**
 - Rendez-vous sur l'onglet « Accès client » en page d'accueil
 - S'inscrire ou bien se connecter à son compte. En cas d'inscription, celle-ci sera validée au plus tard sous 24h par notre équipe.
 - Cliquez sur le lot pour lequel vous souhaitez déposer une offre, puis cliquer sur « Faire une offre »
 - 2. En adressant un courrier à LUTECE INDUSTRIE, 60 rue Castagnary, 75015 PARIS**
 - 3. En adressant un email à info@lutece-industrie.com**
- FORME** : Les acquéreurs devront ensuite adresser leur offre, accompagnée d'une garantie bancaire de paiement irrévocable au nom de Mr Romuald HERRY, enseigne TECHNIMED à LUTECE INDUSTRIE, 60 rue Castagnary, 75015 PARIS.
- ACCEPTATION** : Les acquéreurs seront avisés dans un délai minimum de 10 jours à compter de la date de dépôt de leur offre
- PAIEMENT** : Comptant, après acceptation de l'offre, règlement par virement sur le compte professionnel de Mr Romuald HERRY, enseigne TECHNIMED. L'acquéreur devra également prévoir le dépôt d'une caution de 35 000 € qui sera restituée à l'issu des enlèvements.
- ENLEVEMENT** : L'enlèvement commence après perception de l'intégralité du paiement et dépôt de la caution, sur rendez-vous auprès de Mr Romuald HERRY, enseigne TECHNIMED.
La date de fin des enlèvements a été fixée au vendredi 26 juin 2020 à 12h00. Cette date est impérative sauf délais exceptionnel accordé par le vendeur suite à une demande écrite de l'acheteur.
- CONDITIONS** : Les Conditions générales de Vente sont précisées dans le présent document.

N° Lot	Description	Situation
1	Unité d'estérification, année 2006, cap. 100 000 T/an (Réunion des lots 2 à 41)	
2	Cuve acier calorifugée (2R1101) TECHNI METAL INDUSTRIE, N°640401-6, année 2006, volume 32700 L, température admissible -15/100°C, matière P 265 GH, poids à vide 4100 kg (Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)	Niveau 2
3	Réacteur agité (2R101) (Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)	Niveau 2
4	Cuve acier calorifugée (2B101) TECHNI METAL INDUSTRIE, N°640401-1, année 2006, volume 25550 L, température admissible -15/90°C, pression maxi admissible 3,5 bars, matière P 265 GH, poids à vide 4250 kg (Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)	Niveau 2
5	Laveur vertical agité en résine OLLEARIS (2B102A), revêtement intérieur téflon, N°3669/05-8, année 2006, pression maxi 1 bar, températures max/min 80°C / -10°C, volume 26450 l, résine Altac 382-05, FEP+LVR, poids à vide 2215 kg (Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)	Niveau 2
6	Neutralisateur vertical agité en résine OLLEARIS (2B102B), revêtement intérieur téflon, N°3669/05-9, année 2006, pression maxi 1 bar, températures max/min 80°C / -10°C, volume 26 450 l, résine Altac 382-05, FEP+SVR, poids à vide 2215 kg (Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)	Niveau 2

N° Lot	Description	Situation
7	<p>Bac de stockage vertical en résine OLLEARIS (2B200), revêtement intérieur téflon, N°3669/06-1, année 2006, pression maxi 1 bar, températures max/min 85°C / -10°C, volume 73525 L, résine Derakane 470-300, SVR, poids à vide 5061 kg</p> <p>(Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)</p>	Niveau 2
8	<p>Cuve tampon agitée en résine OLLEARIS (2B301), revêtement intérieur téflon, N°3669/05-7, année 2006, pression maxi 1 bar, températures max/min 80°C / -10°C, volume 37500 l, résine Altac 382-05, ECTFE+SVR, poids à vide 3019 kg</p> <p>(Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)</p>	Niveau 2
9	<p>Ballon tampon en résine calorifugé, revêtement intérieur téflon 5 (2B304), N°3669/05-5, année 2006, pression maxi 3,5 bars, températures max/mini 80°C/-10°C, volume 11095 L, résine Derakane 470, ECTFE+SVR, poids à vide 1453 kg</p> <p>(Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)</p>	Niveau 2
10	<p>Ballon tampon en résine OLLEARIS (2B302), revêtement intérieur téflon, N°3669/05-5, année 2006, pression maxi 3,5 bars, températures max/min 80°C / -10°C, volume 11 095 l, résine Derakane 470, ECTFE+SVR, poids à vide 1 453 kg,</p> <p>(Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)</p>	Niveau 2
11	<p>Echangeur TECHNIP (2E302) fabrication LTM, N°200, année 2006, type d'enceinte : Calandre (matière P265GH), température de service -15/110°C, pression de service -1/3,85 bars, volume 350 dm³, tubes + boîte (matière 1.4404/P265GH), température de service -15/50°C, pression de service 5 bars, volume 280 dm³, poids 1580 kg, matière F/Ub6 et B: 316L</p> <p>(Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)</p>	Niveau 2

N° Lot	Description	Situation
12	<p>Echangeur (2E311) fabrication LTM, N°200, année 2006, type d'enceinte : Calandre (matière P265GH), température de service -15/80°C, pression de service -1/3,85 bars, volume 350 dm³, tubes + boîte (matière 1.4404/P265GH), température de service -15/50°C, pression de service 5 bars, volume 280 dm³, poids 560 kg, matière F/Ub6 et B: 316L</p> <p>(Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)</p>	Niveau 2
13	<p>Echangeur (2E309) TECHNIP, fabrication LTM, N°208, année 2006, type d'enceinte : calandre (matière P265GH), température de service -15/100°C, pression de service 8 bars, volume 200 dm³, tubes + boîte (matière TUZ2CND17-12/P265GH), température de service -15/50°C, pression de service 6,2 bars, volume 68 dm³, poids 850 kg, matière F/Ub6 et B: 316L</p> <p>(Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)</p>	Niveau 2
14	<p>Echangeur (2E203) TECHNIP, fabrication LTM, N°203, année 2006, type d'enceinte : calandre (matière P265GH), température de service -15/80°C, pression de service 5,6 bars, volume 300 dm³, tubes + boîte (matière TUZ2CND17-12/P265GH), température de service -15/10°C, pression de service 5 bars, volume 215 dm³, poids 1680 kg, matière 316L</p> <p>(Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)</p>	Niveau 2
15	<p>Echangeur (2E204) TECHNIP, fabrication LTM, N°204, année 2006, type d'enceinte : calandre (matière P265GH), température de service -15/80°C, pression de service 1/3,85 bars, volume 205 dm³, tubes + boîte (matière TUZ2CND17-12/P265GH), température de service -15/50°C, pression de service 5 bars, volume 37 + 48 dm³, poids 700 kg, matière 316L</p> <p>(Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)</p>	Niveau 2

N° Lot	Description	Situation
16	<p>Echangeur de chaleur à plaques THERMOWAVE, Mod. TL 500 KCGL, N°38384, année 2011, dimensions 515/507, poids vide 1099 kg, catégorie IV</p> <p>(Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)</p>	Niveau 2
17	<p>Colonne de distillation (2C201) TECHNIP, fabrication CICO, N°002.2C201, année 2006, pression de service mini et maxi -0,9 / 1,5 bars, température mini maxi -15 /130°C, capacité, 2,5 m³, matière colonne URANUS B6 et interne de colonne 316L</p> <p>(Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)</p>	Niveau 1
18	<p>Colonne de distillation (2C301) TECHNIP, fabrication CICO, N°003.2C301, année 2006, pression de service maxi 3,5 bars, température mini maxi -15 /150°C, capacité, 5,32 m³, matière colonne URANUS B6 et interne de colonne 316L</p> <p>(Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)</p>	Niveau 1
19	<p>Colonne de distillation (2C302) TECHNIP, fabrication CICO, N°004.2C302, année 2006, pression de service mini et maxi - 0,9 / 1,5 bars, température mini maxi -15 /100°C, capacité 4,56 m³, matière colonne URANUS B6 et interne de colonne 316L et échangeur vertical (2E308), matière F/Ub6 et B: 316L</p> <p>(Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)</p>	Niveau 1
20	<p>Echangeur vertical (2E303) TECHNIP, fabrication ASET, N°6493B/23455, année 2006. Calandre : pression 5 bars, température mini maxi -15/250°C, volume 330 L. Chambre : pression 3,85 bars, température mini maxi -15/150°C, volume 370 L, poids 1550 kg</p> <p>(Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)</p>	Niveau 1

N° Lot	Description	Situation
21	<p>Echangeur vertical (2E205) fabrication LTM, N°205, année 2006, type d'enceinte : Calandre (matière P265GH), température de service -15/50°C, pression de service 7,7 bars, volume 1230 dm³, tubes + boîte (matière 1.4404/P265GH), température de service -15/100°C, pression de service 10 bars, volume 470 dm³, poids 3275 kg, matière F/Ub6 et B: 316L</p> <p>(Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)</p>	Niveau 1
22	<p>Echangeurs horizontaux (2E301)TECHNIP, fabrication ASET, N°64938/23451, année 2006, type d'enceinte : Calandre, température de service -15/95°C, pression de service 8 bars, volume 147 L, Chambre, température de service -15/150°C, pression de service 6,3 bars, volume 59 L, poids 535 kg</p> <p>(Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)</p>	Niveau 1
23	<p>Echangeurs horizontaux (2E310) TECHNIP, fabrication ASET, N°64938/23454, année 2006, type d'enceinte : Calandre, température de service -15/50°C, pression de service 5 bars, volume 277 L, Chambre, température de service -15/130°C, pression de service 4,5 bars, volume 106 L, poids 940 kg, matière F/Ub6 et B: 316L</p> <p>(Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)</p>	Niveau 1
24	<p>Ballon (2B306)TECHNIP, fabrication TECHNI METAL INDUSTRIE, N°640401-5, année 2006, pression admissible 1,5 bar / vide, température mini maxi -15/80°C, matière P265GH, volume 640 L, poids à vide 400 kg</p> <p>(Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)</p>	Niveau 1
25	<p>Ballon (2B203) TECHNIP, fabrication TECHNI METAL INDUSTRIE, N°640401-3, année 2006, pression admissible 1,5 bar / vide, température mini maxi -15/80°C, matière P265GH, volume 940 L, poids à vide 720 kg</p> <p>(Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)</p>	Niveau 1

N° Lot	Description	Situation
26	<p>Ballon calorifugé (2B303)TECHNIP, fabrication TECHNI METAL INDUSTRIE, N°640401-4, année 2006, pression admissible 3,5 bar, température mini maxi -15/100°C, matière P265GH, volume 900 L, poids à vide 610 kg</p> <p>(Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)</p>	Niveau 1
27	<p>Décanteur horizontal pour acides gras avec hublot de contrôle (2B305) TECHNIP, fabrication OLLEARIS, N°3669/05-4, année 2006, pression maxi 3,5 bar, température mini maxi -10/85°C, matière ECTFE + SVR, résine Derakane, 470-300, volume 21725 L, poids à vide 4377 kg</p> <p>(Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)</p>	Niveau 1
28	<p>Coalesceur TECHNIP (2B 201B), fabrication AUBERT, N°8810-02, année 2006, type d'enceinte COALESCEUR, matière SVR, pression intérieure effective 2,7 bars, température 80°C, volume 1850 L, poids 460 kg</p> <p>(Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)</p>	Niveau 0
29	<p>Coalesceur TECHNIP (2B 201A), fabrication AUBERT, N°8810-02, année 2006, type d'enceinte COALESCEUR, matière SVR, pression intérieure effective 2,7 bars, température 80°C, volume 1850 L, poids 460 kg</p> <p>(Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)</p>	Niveau 0
30	<p>Tampon d'eau en résine (2B105), TECHNIP, fabrication OLLEARIS, revêtement intérieur téflon, N°3669/05-2, année 2006, pression maxi 1 bar, température max/min 80°C / -10°C, volume 8245 l, matière FEP+SVR, résine Altac 382-05, poids à vide 1400 kg</p> <p>(Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)</p>	Niveau 0

N° Lot	Description	Situation
31	Cuve tampon d'HCl (2B104) TECHNIP, fabrication OLLEARIS, N°3669/05-3, températures max/min 80°C / -10°C, volume 970 L, matière SVR, résine Derakane 411-350, poids à vide 154 kg (Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)	Niveau 0
32	Unité de dégazage CICR (B601), N°144720/2, année 1992, pression 3,5 bars, température de service 100°, volume 4800 L, équipée d'une torche FNS (KOD B 601), AIROIL-FLAREGAS (Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)	Extérieur
33	L'ensemble de la charpente métallique supportant l'ensemble du process	
34	Station protection incendie AI GROUP comprenant une unité de stockage et de dosage émulseur, N°06-07-860, année 2006, capacité 6000 L, pression de service 12 bars, poids à vide 1655 kg, 12 vannes et divers accessoires (Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)	Extérieur
35	Groupe froid TRANE, type RTAC200, N°EKN7523, dimensions L 6007 X I 2280 X H 2450 mm, poids 6236 kg avec échangeur (Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)	Extérieur
36	Groupe froid TRANE, type RTAC200, N°EKN7524, dimensions L 6007 X I 2280 X H 2450 mm, poids 6236 kg avec échangeur (Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)	Extérieur
37	2 pompes SIHI, mod ZLND 200400, année 2006 équipées chacune d'un moteur WEG, mod. 280SM4 05 0614138602, puissance 90 kW (Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)	Extérieur

N° Lot	Description	Situation
38	<p>2 pompes SIHI, mod ZLND 150315, année 2006 équipées chacune d'un moteur WEG, mod. 225SM4 03 0314024402, puissance 45 kW</p> <p>(Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)</p>	Extérieur
39	<p>Armoire de commande de l'installation de froid</p> <p>(Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)</p>	Extérieur
40	<p>Transformateur AQUITAINE TRANSFO, réf. 189774, année 2006, N°601322, puissance 2000 KVA, primaire 15000 V, secondaire 410 V, poids 3567 kg avec 2 cellules</p> <p>(Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)</p>	Local transfo
41	<p>Chaudière MAXXTEC, type IT - 3650 -30 6 V, N°104518, année 2006, capacité 4000 kW, pression maxi 13 bars, température maxi 300°</p> <p>(Absence de certificat de conformité. Cf articles 14 et 15)</p>	Chaufferie

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Les présentes Conditions Générales de vente, ainsi que celles qui figurent dans le rappel du présent Formulaire de Vente sont les seules qui régissent la vente en gré à gré des matériels appartenant à la Sté TECHNIMED. Toute autre condition expresse ou implicite est exclue.
2. Le Vendeur se réserve la possibilité de retirer des équipements de la vente. Il n'est pas engagé à accepter une offre ni à avoir à justifier son refus.
3. L'Acheteur doit adresser son offre, accompagnée d'une garantie bancaire de paiement irrévocable à LUTECE INDUSTRIE, 60 rue Castagnary, 75015 PARIS.
4. Dans le cadre de cette cession en gré à gré, LUTECE INDUSTRIE facturera 10% d'honoraires de vente à l'acquéreur sur le montant HT de cession.
5. Les transferts de responsabilités et d'assurance s'effectuent dès que l'acheteur aura payé intégralement les équipements et à la date d'enlèvement effectif. **Cette date impérative d'enlèvement sera indiquée à l'acheteur sur la facture de vente.**
6. Les enlèvements ne sont autorisés qu'après paiement effectif complet dans les conditions ci-dessus. L'enlèvement des effets devra être effectué par l'acheteur dans les délais annoncés, sous sa seule responsabilité, à ses frais et ses risques et périls.

L'enlèvement des effets vendus est, sauf stipulation contraire, obligatoire ; la revente sur site par l'acheteur est interdite.

Les enlèvements se feront uniquement sur rendez-vous auprès de Mr Romuald HERRY, gérant de la Sté TECHNIMED qui supervisera la gestion de l'ensemble des enlèvements dans le respect du plan de prévention et de sécurité en vigueur sur le site d'Oléon. Les acheteurs devront donc se conformer scrupuleusement aux règles de sécurité du site d'OLEON à VENETTE qui est classé **SEVESO 2**.

Adresse :

OLEON

Rue les Rives de l'Oise

60280 VENETTE

Les enlèvements ne seront possibles que les jours ouvrés (du lundi au vendredi) et durant les heures d'ouvertures du site.

7. Pour tous intervenants, la société qui aura acheté le matériel devra donc avant toute intervention sur site se conformer aux éléments suivants :

Fourniture de documents administratifs :

- Kbiss
- Règlements Urssaf à jour
- Responsabilité civile à jour
- Permis caristes et nacelles à jour
- Visites médicales à jour
- Contrats du personnel intervenant avec cartes d'identité en annexe

Les sous-traitants intervenant directement à la demande de l'acheteur devront se conformer aux mêmes règles de sécurité.

Sur le site pendant les travaux et visites : port des EPI obligatoire, site non-fumeur, pas de téléphone hors zones identifiées.

Le bâtiment et les installations comprises dans celui-ci ne sont pas équipés de moyens d'extinction incendie. L'acheteur devra prévenir et se prémunir de tous risques d'incendie provoqué par l'utilisation d'outillages électro portatif ou de chalumeau.

Pour la durée du démontage des installations, un périmètre de sécurité devra être établi suivant plan de masse ou indications fournis par des clôtures mobiles de chantier, le site étant toujours en production le sens de circulation des camions venant charger ou dépoter pour le compte d'Oléon devra être toujours disponible. En cas de blocage indispensable de la « rue » pour des opérations de levage ponctuelles l'acquéreur devra le signaler obligatoirement 72 heures à l'avance à la société Oléon sinon lesdites opérations ne pourront être prises en compte.

La société Oléon se réserve le droit de demander aux intervenants quel qu'ils soient de quitter le site en cas de manquement à ces règles élémentaires de sécurité.

Le sol béton devra être laissé « nu », l'acheteur devra prendre en compte l'évacuation des gravats et « nettoyage du sol hors rétentions.

Le matériel présent dans les fosses sera évacué et les tôles de protection des fosses devront être remises en place.

La société Oléon assurera à tous que les matériels ont bien été dépollués et vidangés de toutes substances pouvant être nocives pour les intervenants. Fourniture des documents correspondants ainsi que ceux concernant le risque de légionellose issu des tours de réfrigération, et ce pour la date annoncée du 17.04.2020.

Délai d'enlèvement : 2 mois et demi à dater du 17.04.2020, fin de chantier impérative et contractuelle le 26.06.2020 à 12h00, nettoyage compris. Cette date est impérative sauf délais exceptionnel accordé par le vendeur suite à une demande écrite de l'acheteur.

Tous matériels non enlevés ou prestations prévues non réalisées aux dates indiquées seront néanmoins dues par l'acheteur. En cas de manquement, le mandant fera établir des devis par des entreprises locales habilitées et seront transmis à l'acheteur majorés de 25% qui devra les accepter pour la bonne fin de réalisation de son engagement envers le mandant.

Dans tous les cas les frais inhérents seront à la charge des acheteurs et leurs seront facturés.

L'acheteur s'engage expressément et irrévocablement à respecter, et à faire respecter par toute personne qui travaillera pour son compte et à son nom, les lois et réglementations en vigueur, et notamment les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure.

Il s'engage expressément et irrévocablement à agir avec toutes les précautions requises pour prévenir tout dommage aux tiers ou aux biens du vendeur, et à réparer sans limitation de montant tout dommage dont il pourrait être tenu pour responsable.

Il appliquera strictement les consignes de sécurité et prescriptions particulières notamment en matière de Plan de Prévention en vigueur sur le site d'OLEON.

Dans le cas où l'enlèvement des équipements nécessiterait la démolition d'un bien mobilier ou immobilier, l'acheteur ne pourra y procéder, à ses frais, qu'avec l'autorisation expresse du propriétaire dudit bien.

Le vendeur pourra exiger de l'acheteur le dépôt d'un montant de garantie, préalablement à toute opération d'enlèvement, afin de garantir les dommages pouvant être causés à ses biens mobiliers ou immobiliers ou à ceux appartenant à des tiers.

Sauf stipulation expresse, les conduites de gaz, d'eau, de vapeur, d'électricité ou autre raccordement à l'effet adjugé seront débranchés à l'endroit du premier raccord, interrupteur, de la première vanne ou des repères apposés par le vendeur sur les conduites.

Sauf disposition contraire ou autorisation du vendeur, l'acheteur ne pourra prétendre avoir aucun droit de propriété sur les conduites souterraines ou incorporées dans les éléments de maçonnerie ou les câbles électriques entre les transformateurs et tableaux de commande des machines.

L'acheteur dont l'effet à lui vendu empêche ou gêne l'enlèvement d'un autre effet, devra faire procéder à l'enlèvement dudit effet dans les 24 heures suivant la notification qui pourrait lui être faite par LUTECE INDUSTRIE ou le vendeur.

A défaut, le vendeur pourra faire procéder à l'enlèvement pour le compte et aux frais de l'acheteur et sous la responsabilité de celui-ci.

L'acheteur, qui aura du fait du retard dans l'enlèvement empêché ou gêné l'enlèvement d'un autre effet, sera tenu de réparer le préjudice qui pourrait être causé au propriétaire dudit effet.

Le Vendeur décline toute responsabilité pour les accidents ou blessures, quelles qu'en soient les circonstances, subis par quiconque, sauf si l'accident ou la blessure sont dus à la négligence du Vendeur.

8. Les matériels sont acquis en l'état, sans déclarations ou garanties quant à leur condition, qualité, quantité ou adéquation à un usage quel qu'il soit.

LUTECE INDUSTRIE s'est efforcée de décrire chaque équipement à la vente de manière exacte. L'Acheteur est réputé compétent et avoir pris connaissance des éventuelles erreurs de descriptif ainsi que des défauts ou imperfections des effets mis à la vente et pour lesquels il souhaite faire une offre.

Aucun équipement n'est vendu comme neuf. Le Vendeur décline toute responsabilité pour toute perte, dommage ou blessure subis par l'Acheteur suite à, ou en liaison avec, un défaut de l'un des matériels achetés, pour toute appellation erronée figurant dans le catalogue, pour toute défaillance de celui-ci à remplir les fonctions pour lesquelles il est destiné par l'Acheteur ou pour tout dommage ou perte occasionnée aux matériels avant son enlèvement des locaux.

9. En cas de différends entre les parties portant sur l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, lesdites parties s'engagent à composer les différends à l'amiable. Si tel ne peut être le cas et après un essai infructueux, tout litige sera porté devant les juridictions civiles, seules compétentes, la loi applicable étant la loi française.
10. En cas de défaillance de l'Acheteur à se conformer à l'une des conditions précitées, le Vendeur est en droit de revendre les lots concernés sans en notifier son intention à l'Acheteur et il peut récupérer toute perte provenant de cette revente auprès de l'Acheteur.

11. Le Vendeur attire l'attention des Acheteurs envisageant l'achat des lots par l'intermédiaire d'une société de financement sur l'importance de régler de telles dispositions avant l'offre, afin que le paiement puisse intervenir conformément aux présentes conditions.
12. L'enlèvement des matériels acquis par un Acheteur ne saurait se dérouler en dehors des horaires définis par le vendeur. Il doit intervenir dans un délai raisonnable et avant la date limite prévue lors de l'acceptation de l'offre et après paiement intégral.
13. Les machines et éléments de production sont vendus généralement conformes aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires françaises. Cette conformité est attestée soit par la Plaque de Conformité (machine mise en service après le 15 Janvier 1981 - décrets 80-543 et 544) ou la Plaque CE (machine mise en service après le 15 Janvier 1993 - décrets 93-40) et le certificat de conformité.
14. Lorsque l'effet mis en vente n'est pas conforme aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires françaises, cette non-conformité et les restrictions de vente qui en découlent seront mentionnées dans le catalogue de la vente dans le descriptif et indiquées lors de la vente.
15. Les machines non conformes sont vendues inaptes à la mise en production et il sera mentionné sur le catalogue de vente la mention « **absence de certificat de conformité** » afin que l'acquéreur puisse prendre connaissance de l'état de la machine avant son acquisition et cette mention figurera également sur la facture d'achat. Elles seront donc vendues en l'état et l'adjudicataire devra impérativement signer une attestation de non-conformité de machines et éléments de production au moment du règlement de la facture. La cession sera donc conditionnée à la signature par l'adjudicataire d'un engagement écrit rappelant qu'il est informé de l'absence de certificat de conformité et qu'il reconnaît que le bien d'équipement ne peut être utilisé dans sa finalité habituelle.
Par voie de conséquence, l'acquéreur s'engage formellement à ne pas utiliser le matériel tant qu'il ne sera pas muni du dit certificat de conformité réglementaire précité et reconnaît qu'en l'état ce matériel ne peut être destiné qu'à la destruction ou au démontage en pièces.
16. Les stipulations des présentes CGV sont indépendantes les unes des autres. En conséquence, si l'une ou plusieurs stipulations des CGV étaient tenue pour non valides ou déclarées telles en application d'un texte légal ou réglementaire ou à la suite d'une décision judiciaire définitive, les autres stipulations garderaient toute leur force et leur portée.
17. Les présentes conditions de ventes sont réputées connues et acceptées sans réserve par l'acheteur. Seule la version des conditions générales de vente en langue française, régit la vente ; toute traduction n'est qu'indicative.
